

RÔLE DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

Rôle de l'État et des services territoriaux

L'État

Garant de l'éducation nationale, législateur et régulateur, employeur des professeurs.

La Région

Non impliquée directement dans la petite enfance.

Le Département

PMI, surveillance et contrôle, dépistage des handicaps, suivi des femmes enceintes.

La Commune

Rémunération des ATSEM, entretien des écoles et de leurs équipements,

Notions légales

Les Lois

La loi s'impose à tous. Il faut qu'elle soit promulguée et publiée dans le journal officiel.

Le règlement

- Ensemble des décisions du pouvoir exécutif et des autorités administratives.
 - Regroupement de plusieurs textes ayant un ordre hiérarchique : décrets, arrêtés réglementaires.
- Liste à puce.

La charte

Texte juridique solennel. C'est une règle fondamentale censée s'appliquer à tous. Elle a pour but de garantir les droits, les libertés et les devoirs.

Les ministères

Le ministère de la Solidarité et de la Santé

- Préparer et mettre en œuvre les politiques destinées à la famille, l'enfance, les personnes âgées et handicapées.
- Politique et stratégie en matière de santé et de prévention.

- Régulation de la Sécurité sociale ; de l'assurance maladie et maternité.
- Exerce son autorité sur : la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Direction de la Sécurité sociale (DSS) ainsi que l'inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), les différentes directions régionales de la santé et le Secrétariat Général des ministères chargés des Affaires sociales (SGMAS).

Le ministère de l'Éducation nationale

- Préparation et mise en œuvre de la politique éducative (programmes scolaires, cursus et filières, diplômes nationaux, évaluation et contrôle des établissements privés et publics).
- Exerce son autorité sur la Direction Générale de l'enseignement scolaire qui va mettre en œuvre la politique relative aux établissements scolaires, l'action sanitaire et sociale et l'intégration des élèves de l'éducation spécialisée.

Les autres institutions de l'État

Les agences régionales de santé

- Pilotent la politique de la santé dans les régions.
- Sous tutelle du ministère de la Santé.

Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

- Politiques sociales (prévention, protection, etc.)
- Politiques sportives.
- Politiques de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Les collectivités territoriales

- Financent les locaux et le personnel ouvrier des établissements scolaires.

Le service de protection maternelle et infantile (PMI)

- Service départemental assurant la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.
- Planification familiale et actions médico-sociales préventives.

L'aide sociale à l'enfance

- Service départemental sous l'autorité du Président du conseil départemental.
- Actions d'urgence de protection des mineurs. Leur apporter un soutien matériel, psychologique et éducatif. Recueillir les informations et les transmettre.